

Ensemble immobilier 17 rue Thomas Edison - Location avec promesse de vente au profit de la Société SNDR

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans sa séance du 10 mai 1999, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir l'ensemble immobilier industriel de l'ex-société WEIL TIL située 17 rue Thomas Edison, au prix de 7,5 MF.

Pour permettre l'installation d'entreprises sur le site, une partie de cette acquisition a été mise à la disposition de la Société Nouvelle de Défroissage Repassage. Parallèlement, il a été décidé de réaliser un programme de travaux permettant la remise en état du bâtiment. Le Conseil Municipal en a délibéré le 20 septembre 1999. Des aides de l'Etat et des collectivités territoriales ont été obtenues.

Cette Société spécialisée dans la logistique, la préparation des matières, le conditionnement des vêtements, emploie 70 personnes à ce jour et occupe déjà les lieux ; un contrat de location précaire lui a été consenti par la Ville à compter du 11 octobre 1999, date d'acquisition de l'ensemble immobilier ; il se prolongera jusqu'à la date d'effet du contrat de location avec promesse de vente, lequel contrat serait conclu dans les conditions suivantes :

- loyer annuel de 680 281,04 F HT (soit 103 708,18 €), égal au montant de l'annuité d'emprunt de 6,25 MF contracté auprès du Crédit Agricole pour cette opération,

- durée de la location : 12 ans à compter du 9 novembre 1999,

- promesse de vente du bâtiment et du terrain d'assiette à la Société SNDR, soit 3 ha 13 a 96 ca, cadastrés section MX n° 389p, 390, 118p au prix de 1 000 F à l'expiration de la location

- possibilité d'achat anticipé : la valeur de rachat sera égale au montant du capital de l'emprunt restant dû, majoré d'indemnités qui seront demandées par la Banque.

Après avis favorables des Commissions Economie-Emploi-Tourisme et Patrimoine, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le contrat de location avec promesse de vente aux conditions ci-dessus exposées.

«Mme GUINCHARD-KUNSTLER : On peut difficilement donner une priorité à l'embauche des anciens salariés de chez Weil qui avaient été licenciés mais j'aimerais savoir, sur les 70 personnes actuellement embauchées, combien il y en a de l'entreprise Weil et sous quels contrats.

M. BOICHON : J'ai rencontré M. CORNATON, le Président Directeur Général de la SNDR puisque SNDR est passée en société anonyme depuis le 22 octobre. A ce jour puisque ce sont des activités saisonnières, il a terminé une partie de tout ce qui était la collection d'hiver-printemps, ils sont 55 dont 17 ex-Weil en contrat à durée indéterminée. Mais il est nécessaire de souligner que dans les négociations que nous avons menées pour cette opération, il y avait un engagement moral pris par la Ville, de réembaucher une partie des gens de chez Weil et de veiller à ce qu'effectivement il y ait aussi une pérennisation de la SNDR ; ce qui vous est proposé ce soir va dans ce sens.

M. LE MAIRE : Opération, je crois, réussie !».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur ce dossier à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 1999.